

## Codir du 05/12/2025

|                       |                        |                        |                   |                  |
|-----------------------|------------------------|------------------------|-------------------|------------------|
| <b>PRESENTS</b>       | <b>LAURA SU :</b>      | Y. LANCE               | R. FREDENNUCI     | N. DAVESNE       |
|                       |                        | G. VERGIAT             | C. AUDERGON       | MR. ALFANO-KALLI |
|                       | <b>Etudiants :</b>     | H. DREYFUS (INSA)      | M. DEKHIL (L2)    |                  |
|                       |                        |                        |                   |                  |
|                       | <b>Non étudiants :</b> | P. Malfreyt (UCA)      | A. CHANIAN (EML)  | R. NEMETH (ENSL) |
|                       |                        | P. LEGENDRE (ISARA)    | F. BEROUD (ENTPE) | A. BELLATON (L2) |
|                       |                        | C. MARTIN-GARIN (INSA) | S. CHALTON (ECL)  | F. BEYO (INP)    |
|                       |                        |                        |                   |                  |
| <b>EXCUSES :</b>      | <b>LAURA SU :</b>      |                        |                   |                  |
|                       | <b>Etudiants :</b>     |                        |                   |                  |
|                       | <b>Non étudiants :</b> | F. CORBI (UGA)         |                   |                  |
|                       |                        |                        |                   |                  |
| <b>PAS DE REPONSE</b> | <b>LAURA SU :</b>      |                        |                   |                  |
|                       | <b>Etudiants :</b>     | C. SERENO-NOU (L2)     | TA. NGUYEN (L1)   |                  |
|                       | <b>Non étudiants :</b> | JM. GOETGHELUCK (L3)   |                   |                  |

## Ordre du Jour

|                                                             |                                    |
|-------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Ordre du jour .....                                         | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| Approbation du PV du CoDir du 26 mai 2025.....              | 2                                  |
| Point d'étape licences .....                                | 2                                  |
| Organisation de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2026..... | 3                                  |
| Rapport financier – Comptes de résultats 2024-2025.....     | 4                                  |
| Budget prévisionnel 2026-2027 .....                         | 7                                  |
| Postes vacants CoDir et délégués pour l'AG.....             | 8                                  |
| Questions diverses .....                                    | 9                                  |
| Politique de location du minibus du site de Lyon .....      | 9                                  |

## Approbation du PV du CoDir du 26 mai 2025

0 contre – 0 abstention – approuvé à l’unanimité

## Point d’étape licences

| Point d’étape licences (comparatif au 2 décembre) |             |      |     |     |     |             |      |     |     |     |     |
|---------------------------------------------------|-------------|------|-----|-----|-----|-------------|------|-----|-----|-----|-----|
|                                                   | 2024 - 2025 |      |     |     |     | 2025 - 2026 |      |     |     |     |     |
|                                                   | Lic         | Spo  | Dir | Arb | *   | Lic         | Spo  | Dir | Enc | Arb | *   |
| Site de Lyon                                      | 8401        | 7695 | 394 | 230 | 82  | 8261        | 7476 | 296 | 202 | 234 | 53  |
| Site de Grenoble                                  | 3725        | 3243 | 78  | 28  | 376 | 3183        | 2724 | 50  | 25  | 45  | 339 |
| Site de Clermont-Fd                               | 1602        | 1255 | 74  | 67  | 206 | 1278        | 1131 | 42  | 32  | 49  | 24  |

Bien que certains sites affichent un léger retard, la tendance globale est positive. À noter que MySportU a ralenti la prise de licence en début de saison. Attention on compte bien les licences et non les personnes physiques. La discussion aborde également la nouvelle distinction entre les licences “dirigeant” et “encadrant”. Il est noté que, malgré la possibilité de cumul des rôles pour une même personne, le nombre total de licences dans ces catégories est en légère augmentation par rapport à l’année précédente, ce qui est perçu comme un signe positif.

## Organisation de l'Assemblée Générale du 8 janvier 2026

L'EM Lyon nous accueille pour l'AG du 8 janvier 2025. Antoine CHANCIAC indique qu'il faut qu'il ait la liste des présents pour avoir l'accès à l'école.

L'ordre du jour est classique :

- Le mot de bienvenue
- L'approbation du PV de la dernière AG
- Les rapports moraux (activité et financier)
- Les professions de foi des candidats aux postes vacants
- Le challenge académique des petites AS
- Les questions diverses

Contre : 0 – Abstention : 0 – L'ordre du jour de l'AG est accepté

Richard Nemeth demande à faire attention sur la date des AG afin de ne pas les mettre sur des journées où il y a des championnats. Le comité prend note de cette contrainte et s'engage à en tenir compte pour la planification des futures AG, bien que la date du 8 janvier soit maintenue pour des raisons de calendrier et de préparation des comptes.

## Rapport financier – Comptes de résultats 2024-2025

Présenté par Cédric au nom de la commission finance.

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes de situation de **Association LAURASU** pour la période du **01/09/2024** au **31/08/2025** et conformément aux termes de notre contrat, nous avons effectués les diligences prévues par les normes de présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et vraisemblance des comptes annuels, et avoir acquis de ce fait une assurance raisonnable de la fiabilité de ceux-ci.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

|                                 |                      |
|---------------------------------|----------------------|
| <b>Total du bilan :</b>         | <b>629 644</b> euros |
| <b>Résultat net comptable :</b> | <b>15 834</b> euros  |

Fait à MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Jean Philippe BRET  
Expert Comptable

Signé par Jean-Philippe Bret  
Le 24 nov. 2025

BM  
groupe

doc\_w41y  
tx\_YOvyBLGE1JS

Le résultat net comptable de l'exercice est un excédent de 15 834 €, une performance notable par rapport au budget prévisionnel qui anticipait un déficit de -45 240 €. Cédric tempère cependant cet optimisme : "C'est une bonne nouvelle, mais il ne faut pas se réjouir trop vite. [...] au niveau du fonctionnement, on n'est pas encore à l'équilibre."

- Un budget en recettes de 1 270 260€ (prévisionnel à 977 210 €)
- Des dépenses à hauteur de 1 254 426 € (prévisionnel à 1 022 450€)
- Un résultat excédentaire de 15 834 € (de -59 095 € en 2023/2024)

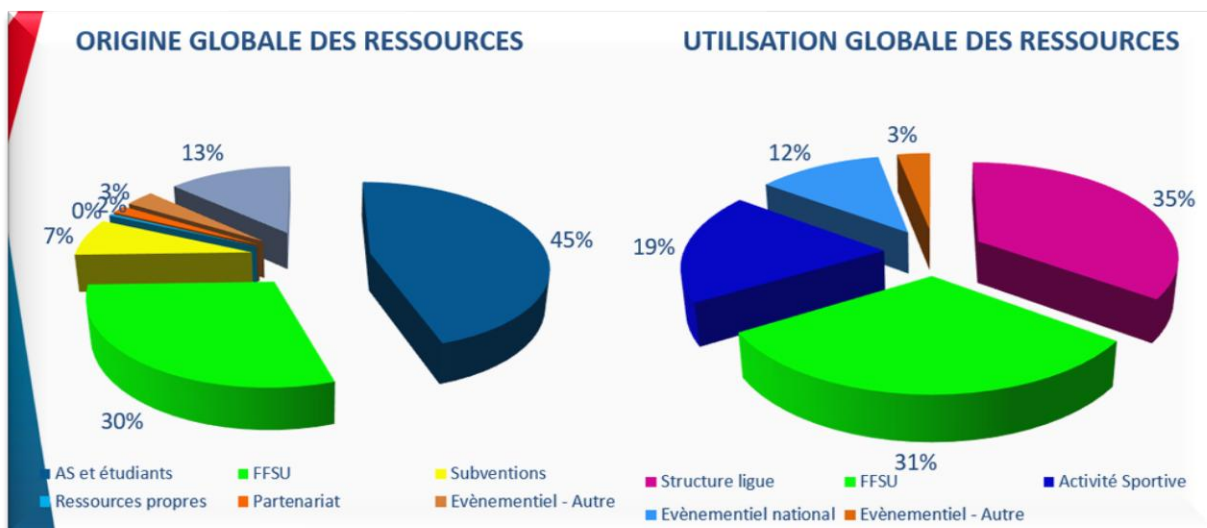
|                                             |                  |
|---------------------------------------------|------------------|
| <b>Fonctionnement de ligue</b>              | <b>832 173 €</b> |
| Charges de personnels (contractuels ou non) | 358 988 €        |
| Reversements à la FFSU                      | 393 009 €        |
| Frais de fonctionnement administratif       | 80 176 €         |
| <b>Activité sportive</b>                    | <b>235 479 €</b> |
| Activité sportive                           | 197 412 €        |
| Formation                                   | 21 562 €         |
| Soutien des A.S.                            | 15 491 €         |
| Divers sportif                              | 1 014 €          |
| <b>Evènementiel (CFU)</b>                   | <b>147 728 €</b> |
| <b>Evènementiel exceptionnel</b>            | <b>39 046 €</b>  |

| LES DEPENSES              |                    | LES RECETTES              |                    |
|---------------------------|--------------------|---------------------------|--------------------|
| Personnel                 | 358 988 €          | A.S. et étudiants         | 571 867 €          |
| FFSU                      | 393 009 €          | FFSU                      | 374 742 €          |
| Administratif             | 76 783 €           | Subventions               | 91 027 €           |
| Communication             | 3 393 €            | Partenariat               | 19 885 €           |
| Animation sportive        | 213 917 €          | Autres recettes           | 5 033 €            |
| Formation                 | 21 562 €           |                           |                    |
| Evènementiel              | 147 728 €          | Evènementiel              | 168 462 €          |
| Evènementiel exceptionnel | 39 046 €           | Evènementiel exceptionnel | 39 244 €           |
| <b>TOTAL</b>              | <b>1 254 426 €</b> | <b>TOTAL</b>              | <b>1 270 260 €</b> |

Cet excédent s'explique par plusieurs facteurs non prévus :

- Des aides exceptionnelles (notamment de la FF Sport U).
- Une excellente gestion des événements (CFU) qui ont dégagé un bénéfice de 10 000 €.
- Une augmentation du nombre de licences et de nouveaux partenariats (CROUS) qui, bien que s'équilibrant en dépenses/recettes, ont augmenté le volume global du budget.

Le budget réalisé s'élève à 1 270 260 €, soit une augmentation significative par rapport au prévisionnel (1 114 472 €), principalement due à l'augmentation de l'activité événementielle et des partenariats.



La commission finance propose d'affecter l'intégralité de l'excédent à la réserve de la structure. Cette proposition est motivée par la fragilité persistante de l'équilibre financier et la nécessité de consolider les fonds propres. Comme le rappelle Philippe, les experts-comptables recommandent une réserve équivalente à trois mois de fonctionnement, un seuil que la ligue atteint tout juste.



# Ligue Auvergne Rhône-Alpes du Sport Universitaire

LAURA Sport U - Campus Lyon Tech la Doua - Déambulateur - 43 Bd du 11 novembre 1918 - 69622 Villeurbanne Cédex

( : 04 72 43 11 78 - @ : [aura@sport-u.com](mailto:aura@sport-u.com) - Siret : 41360178200019 - Code APE : 9312Z

La présentation des comptes de résultats 2024-2025 et la proposition d'affecter l'excédent de 15 834 € à la réserve de la structure sont approuvées à l'unanimité pour être présentées à l'Assemblée Générale.

## Budget prévisionnel 2026-2027

| LES DEPENSES       |                    | LES RECETTES      |                    |
|--------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| Personnel          | 344 720 €          | A.S. et étudiants | 540 650 €          |
| FFSU               | 388 200 €          | FFSU              | 344 700 €          |
| Administratif      | 63 139 €           | Subventions       | 100 270 €          |
| Communication      | 1 000 €            | Partenariat       | 15 500 €           |
| Animation sportive | 204 151 €          | Autres recettes   | 3 200 €            |
| Formation          | 13 779 €           | Evènementiel      | 120 000 €          |
| Evènementiel       | 120 000 €          |                   |                    |
| <b>TOTAL</b>       | <b>1 134 989 €</b> | <b>TOTAL</b>      | <b>1 124 320 €</b> |

Le budget prévisionnel 2026-2027 est présenté avec un déficit de -10 669 € sur un total de 1 134 900 €. Bien que déficitaire, ce résultat marque un net rapprochement de l'équilibre par rapport aux prévisionnels précédents. Cédric explique ce choix de ne pas présenter un budget artificiellement à l'équilibre : "ça nous paraît beaucoup plus raisonnable de présenter le prévisionnel avec un léger déséquilibre qui correspond plus à la réalité de notre fonctionnement."

Les hypothèses retenues pour ce budget sont prudentes :

- Anticipation d'une augmentation du coût des licences reversées à la fédération.
- Maintien de la dotation de structuration fédérale (10 €/licence).
- Pas de subvention exceptionnelle aux AS.
- Budgétisation des CFU à l'équilibre.
- Prise en compte des évolutions de la masse salariale (départs à la retraite, primes).

La discussion s'élargit aux perspectives à moyen terme. Une nouvelle positive est l'obtention probable d'un poste de fonctionnaire catégorie B mis à disposition par la FFSU, représentant une économie de 20 000 à 25 000 € par an pour la ligue à partir de septembre 2026.

Cependant, un point de vigilance majeur est soulevé : le déménagement imminent et non préparé du site de Lyon, actuellement hébergé par l'université. La nécessité de trouver une solution rapide est critique, car la location de nouveaux locaux pourrait représenter un coût annuel d'environ 12 000 €, annulant une partie du gain apporté par le nouveau poste. Philippe exprime son inquiétude : "un sujet très préoccupant, mais pour l'instant, on n'a rien d'officiel".

La présentation du budget prévisionnel 2026-2027, avec son déficit maîtrisé de -10 669 €, est approuvée à l'unanimité pour être soumise au vote de l'Assemblée Générale.

## Postes vacants CoDir et délégués pour l'AG

Un appel à candidatures est lancé pour pourvoir les 8 sièges vacants suivants : -

- 1 poste non-étudiant pour le site de Clermont-Ferrand.
- 2 postes étudiants réservés au site de Clément.
- 1 poste étudiant réservé au site de Grenoble.
- 3 postes étudiants sans distinction de provenance.

Les membres du comité sont encouragés à diffuser l'information et à rechercher activement des candidats pour renforcer l'instance dirigeante.

Il est rappelé que les délégués désignés par les AS pour représenter leur association sont valables pour l'ensemble des AG (ligue et fédérale) et pour tous les votes de l'année. Une licence "dirigeant" est obligatoire pour être délégué. La liste des délégués doit être mise à jour annuellement.

## Questions diverses

### Politique de location du minibus du site de Lyon

Le principal obstacle de la politique actuelle est l'obligation pour les locataires externes de fournir une attestation d'assurance temporaire, une démarche coûteuse (150-200 €/jour) et dissuasive. Pour y remédier, deux propositions sont faites : 1. Augmenter le tarif de location de 20 €/jour pour tous. 2. Instaurer une tarification différenciée : +15 €/jour pour les AS affiliées et +25 €/jour pour les structures non-affiliées.

Le surcoût perçu servirait à créer une cagnotte destinée à couvrir un éventuel malus d'assurance en cas d'accident responsable, supprimant ainsi le besoin de l'attestation temporaire.

Proposition 2 acceptée en l'état : la proposition 2 est adoptée. Une augmentation de 15 €/jour pour les AS affiliées et de 25 €/jour pour les structures non-affiliées sera appliquée aux locations du minibus. Cette somme alimentera une réserve pour couvrir un éventuel malus d'assurance, et l'exigence d'une attestation d'assurance temporaire est supprimée.

Fin de CoDir - 14h08